

Séance du 27 février 2020

1) DELIBERATIONS

- *Avenants relatifs aux travaux de restructuration de la mairie :*

- Lot 7 – menuiseries intérieures : avenant n°2 d'un montant H.T de 5 416,60 € représentant 12,87% du marché initial pour la réalisation de 5 placards et la suppression de 2 blocs portes. Montant total des avenants 8 942,60 € H.T

- Lot 7 – menuiseries intérieures : avenant n°3 d'un montant H.T de 2 270,00 € représentant 5,63% du marché initial pour la réalisation d'un placard et la pose d'une trappe d'accès aux combles. Montant total des avenants 11 312,60 € H.T

- Lot 7 – menuiseries intérieures : avenant n°4 d'un montant H.T de 5 730,00 € représentant 13,61% du marché initial pour la réalisation du mobilier dans le bureau du maire. Montant total des avenants 17 042,60 € H.T

- Lot 6 – plâtrerie/plafonds suspendus/isolation : avenant n°2 d'un montant H.T de 6 633,82 € représentant 15,12% du marché initial pour la réalisation de travaux divers (encoffrements, doublage, habillage...). Montant total des avenants 275,12 € H.T

- Lot 6 – plâtrerie/plafonds suspendus/isolation : avenant n°3 d'un montant H.T de 3 063,62 € représentant 6,98% du marché initial pour la réalisation de travaux divers (cloison phonique, mise en œuvre GLASROC sur gaines VMC). Montant total des avenants 3 338,74 € H.T

Le conseil valide les avenants.

- *Avenants relatifs aux travaux d'aménagement de logements place Jean Jaurès*

- Lot 5 – menuiseries intérieures/plâtrerie : avenant n°2 d'un montant H.T de 4 015,50 € représentant 6,89% du marché initial pour la pose d'une contre cloison en plaque de plâtre dans la montée des escaliers et la fourniture de 3 stores. Montant total des avenants 5 719,50 € H.T

- Lot 6 – plomberie : avenant n°1 d'un montant H.T de 3 599,60 € représentant 14,80% du marché initial pour le remplacement d'une baignoire en réalisation d'une douche puis remplacement de mobilier. Montant total des avenants 3 599,60 € H.T

Le conseil valide les avenants.

- *Classe de neige 2020 : rémunération des animateurs, ouverture de crédits*

Il est nécessaire de recruter 2 animateurs (titulaires du BAFA) afin d'assurer l'encadrement de la classe de neige qui aura lieu du 21 mars au 4 avril 2020. La rémunération sera basée sur l'indice majoré 332 correspondant au 7^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial, soit 777.87 € bruts. Le budget prévisionnel de la classe de neige s'élève à 32 000 €.

- *Création de poste*

Suite à la réussite au concours d'animateur d'un agent de la collectivité, M. le maire propose de créer un poste d'animateur. Ce grade est obligatoire pour exercer les fonctions de directeur d'accueil de loisirs.

Création du poste d'animateur territorial à temps complet au 01/05/2020.

Tableau des effectifs :

GRADE	EFFECTIF
Attaché territorial	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif	2 dont 1 TNC
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise principal	4 dont 1 TNC
Agent de maîtrise	2 dont 1 TNC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2 dont 1 TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique	4 dont 3 TNC
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur territorial	1
Adjoint d'animation	1

- *Avenant au bail commercial de la Poste*

Suite à l'aménagement des logements, il est nécessaire de passer un avenant au bail de la société LA POSTE puisque la chaudière n'est plus dédiée qu'au chauffage de la Poste, la répartition des taxes s'effectuera désormais sur l'ensemble des surfaces habitables. La collectivité continuera l'entretien et l'approvisionnement de la chaudière puis refacturera à la Poste à hauteur de 100 % et les taxes seront imputées à hauteur de 37% pour la Poste.

2) **DIVERS**

- ✓ Le chantier de construction du pôle enfance jeunesse a pris du retard en raison des intempéries.

- ✓ Entretien avec M. WIBERT de la MFR d'YZENGREMER relatif au jardin d'insertion. La MFR ne sera plus subventionnée par le Conseil Départemental pour cette action, une association sera créée pour pouvoir continuer l'accompagnement de l'activité de jardinage, puis mettre en place un jardin partagé.

La priorité sera donnée aux personnes de la commune.

- ✓ La CAF de la Somme a apporté des modifications quant aux aides apportées aux familles, notamment au niveau des quotients familiaux. Il sera donc nécessaire de revoir la tarification des familles pour l'accueil de loisirs.

Il y a un peu moins d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs pour les vacances de février par rapport aux vacances précédentes.

- ✓ Quelques associations n'ont pas encore rendu le dossier de demande de subventions pour l'année 2020.

- ✓ La reprise de terrains communs au cimetière sera faite fin mars.

- ✓ M. DAVERGNE rappelle que cette réunion est la dernière de la mandature, il adresse ses remerciements à tous les conseillers, et précise qu'il a apprécié le climat dans lequel se sont déroulées ces années. Enfin il souhaite que ceux qui ont fait le souhait d'arrêter puissent s'épanouir dans leurs nouvelles occupations.